

l'école ont tendance à y rester plus longuement et à pousser leurs études plus loin, en partie à cause de l'attitude différente de la société vis-à-vis de l'éducation, mais aussi pour des raisons économiques.

De pair avec cette demande croissante de meilleurs aménagements scolaires, les éducateurs s'efforcent de fournir des programmes adaptés à tous les niveaux pour satisfaire non seulement le besoin des élèves destinés aux universités, mais aussi celui de la grande majorité qui a besoin d'une préparation adéquate pour entrer dans le monde du travail. On reconnaît à présent que la formation professionnelle des adultes aussi bien que celle des jeunes est une responsabilité publique dont il faut s'acquitter, au fur et à mesure des besoins, au courant de la vie active de l'homme. L'enseignement de ce genre est d'un intérêt national et a une répercussion directe sur la prospérité matérielle, l'économie nationale et le niveau de vie.

La formation professionnelle au Canada se présente sous des formes variées non seulement d'une province à l'autre mais à l'intérieur même des provinces. Cependant, il y a essentiellement trois genres d'instituts qui offrent une formation professionnelle: les écoles secondaires, les écoles d'arts et métiers et les instituts de technologie post-secondaires. Plusieurs commissions scolaires municipales organisent des cours de formation professionnelle dans le cadre du programme ordinaire du cours secondaire des écoles techniques ou des écoles polyvalentes. Dans ces écoles les élèves reçoivent une formation professionnelle générale ou une formation dans les domaines particuliers tels que la dactylographie, la mécanique d'automobiles, joints à des sujets d'ordre générale ou à des matières culturelles.

Par ailleurs, les écoles d'arts et métiers n'acceptent que les élèves qui ont dépassé l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire et qui ont quitté le système scolaire régulier. Ces écoles offrent une formation spéciale et elles ont pour objet de former des hommes de métier qualifiés. Les cours d'arts et métiers n'exigent ordinairement pas de certificat d'école secondaire; le niveau exigé varie de la 8^e à la 12^e année selon la province et selon le genre de métier.

Les instituts de technologie, qui forment le troisième genre d'établissements, ont un niveau de formation plus élevé. L'inscription à ces instituts suppose que l'on a terminé avec succès le cours secondaire ou tout au moins que l'on a atteint le niveau du programme secondaire par rapport à certaines matières telles que les mathématiques et les sciences. Les diplômés des instituts de technologie reçoivent des diplômes d'arts appliqués ou des diplômes de technologie et constituent un lien essentiel entre les ingénieurs professionnels ou les directeurs d'une part, et, d'autre part, les artisans qualifiés. La plupart des instituts de technologie et des écoles d'arts et métiers au Canada relèvent des gouvernements provinciaux.

Outre l'enseignement et la formation professionnels fournis par ces trois genres d'établissements publics, plusieurs écoles commerciales ou d'arts et métiers privées offrent une grande variété de cours commerciaux et techniques, quelques-uns par correspondance. La formation professionnelle est aussi organisée au moyen d'un régime d'apprentissage. Dans ce cas, il s'agit surtout de formation donnée en cours d'emploi, en suivant des cours dans une école d'arts et métiers, soit le soir, soit durant le jour à plein temps pour des périodes qui varient de trois à dix semaines par an.

Reconnaissant l'importance d'un niveau élevé de compétence professionnelle et technique pour l'expansion économique du pays, le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Direction de la formation technique et professionnelle du ministère du Travail, aide les provinces à organiser des programmes d'enseignement technique à des niveaux différents, pour les jeunes gens qui se préparent à entrer dans le monde du travail, pour la formation professionnelle et la réadaptation pour les adultes (cours de pré-emploi et cours de récupération) et pour une formation technique avancée. A cette fin, la loi fédérale sur la formation technique et professionnelle, adoptée en 1960, prévoit une aide financière fédérale aux provinces pour la formation professionnelle. Le